

République Française Département LOIRET Canton de Montargis VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2025 0238

ARRETE DE VOIRIE IMPLANTATION D'UNE CHICANE RUE TOURATIER

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Considérant la vitesse excessive constatée dans la rue Touratier ;
- Considérant qu'il convient de réaliser les aménagements nécessaires pour sécuriser ladite rue, modérer la vitesse et limiter le risque d'accidents ;

ARRETONS

<u>Article 1</u> : Le coussin berlinois situé au 50 rue Touratier est supprimé et remplacé par une chicane centrale avec sens prioritaire.

Article 2 : La limitation de vitesse à 30 km est maintenue.

<u>Article 3</u>: Conformément à l'article R.411-25 du Code de la route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation règlementaire par les services tehniques municipaux de Villemandeur.

<u>Article 4</u>: Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS.

<u>Article 5</u>: Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M.le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 11/04/2025

Denise SERRANO

Date d'affichage: 11/04/2025